

Conseil communautaire du 28 Novembre 2019
DELIBERATION N° 2019-CC-7S-DIFP-44

**APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL POUR LE PROJET
D' « IMPLANTATION DE BORNES WIFI »**

Sainte-Anne, l'an deux mille dix-neuf, le 28 Novembre,
Sur Convocation en date du 22 Novembre 2019
Sous la Présidence de Monsieur Christian BAPTISTE

M. Solaire COCO ayant été désigné secrétaire de séance,

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil communautaire : 42

Conseillers présents : 26

Conseillers représentés : 1

PRESENTS : MM. Christian BAPTISTE - Laurent BERNIER – Jocelyn CUIRASSIER - Francs BAPTISTE - Teddy MARY - Solaire COCO - Philippe TROUPE - Mmes Lydie PAVIOT ép. SELLIN - Marie-Flore DESIREE - M. Christian THENARD - Mme Maguy THOMAR - M. Cédric CORNET – Mmes Liliane MONTOUT - Sylvia LAPTES – M. Lucien GALVANI - Mmes Olivia JEAN ép. RAMOUTAR BADAL - Valérie HUGUES - M. Duniere AGLAS - Mme Mariette MANDRET - M. Eric LATCHOUMANIN - Mme Yvonne CHELAMIE ép. LOSBAR - M. Jean DAIJARDIN – Mme Nathalie CHOURO ép. BRACAT – M. Raymond PARSHAD - Mme Christiane CLARA ép. DELANNAY – M. Jean-Luc PERIAN.

EXCUSES : MM. Jean-Pierre DUPONT - Jean-Claude PIOCHE – Mmes Paulette LAPIN (Procuration à M. Christian THENARD) - Ghislaine GISORS - M. Jean-Claude CHRISTOPHE - Mme Nadia CELINI - M. José SEVERIEN – Mmes Félicienne GANTOIS – Roberte MERI - M. Patrice PIERRE-JUSTIN - Mme Michelle MAXO - Mme Cynthia DINANE – M. René NOEL.

ABSENTS : Mmes Alix OURTOU ép. HUYGHUES BEAUFOND - Diana PERRAN – M. Jean FAHRASMANE.

I. CONTEXTE ET ENJEUX DE LA DELIBERATION

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'action n°20 du Plan d'actions intitulé « RIVIERA 3.0 » adopté le 28 juin 2018, la Communauté d'Agglomération La Riviera du Levant a entrepris d'acquérir et d'installer des bornes publiques d'accès à Internet *via* la technologie *Wireless-Fidelity* ou « Wi-Fi » de nouvelle génération (ci-après dénommées aussi les « Hotspot Wi-Fi Public » ou « points publics d'accès Wi-Fi »).

Pour rappel, la stratégie « Riviera 3.0 » a été retenue dans le cadre du contrat de convergence et de transformation de la Guadeloupe signé le 8 Juillet 2019 entre l'État, la Région Guadeloupe, le Département de la Guadeloupe et l'ensemble de ses établissements de coopération intercommunale (EPCI), dont la CARL, en application de la loi du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et du Plan de convergence et de transformation signé le 31 décembre 2018.

Les usages numériques évoluant rapidement, il est constaté une forte croissance de la demande en matière de connexion à Internet sans fil à l'aide d'une connectivité Wi-Fi au sein des espaces publics.

Cette demande émane à la fois des populations locales et de la population touristique, et sa satisfaction exige un accès à Internet par Wi-Fi performant tant en termes de qualité de service que de volume de données, et en tout type de lieux.

Le projet de la CARL visant à mettre en place des bornes Hotspot Wi-Fi Public de nouvelle génération permettra aux usagers de disposer d'un accès gratuit et sans fil à Internet, *via* une connectivité Wi-Fi des appareils leur appartenant, au sein des espaces publics de la Communauté d'Agglomération.

En proposant une couverture du le territoire de la Communauté d'agglomération par des bornes Hotspot Wi-Fi Public, la CARL offre une réponse aux besoins de connectivité, et promeut le développement des usages numériques sur le territoire.

Plusieurs bornes ont déjà été installées sur le territoire de la CARL et il s'agira désormais d'installer des bornes de nouvelle génération supplémentaires et/ou de remplacer les bornes existantes.

Les futures bornes seront installées au sein d'espaces publics sélectionnés selon leur fréquentation par les usagers, et les espaces à plus forte fréquentation seront privilégiés.

Le coût total prévisionnel du projet est évalué à 330.000€ HT et sera cofinancé, outre par la CARL à hauteur de 15% du coût prévisionnel du projet, par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) à hauteur de 38% et par la Région de Guadeloupe à hauteur de 47% dudit coût.

Un plan de financement définitif permettant à l'assemblée délibérante de suivre l'évolution du projet lui sera soumis ultérieurement.

II. TABLEAU DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Co financeurs	Montants prévisionnels	%
FEDER	125 500€	38%
REGION	155 000€	47%
Autofinancement CARL	49 500€	15%
Total	330 000€	100%

Ce plan de financement prévisionnel a reçu l'avis favorable de la Commission Finances/Ressources Humaines en date du 21 Novembre 2019.

Dans ce contexte, il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver le plan de financement prévisionnel de ce projet.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5216-5,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, loi NOTRe,

Vu la délibération n° 2018-CC-5S-DSTIP-37 du 28 juin 2018 validant le plan d'actions de «Riviera 3.0 »,

Vu le Contrat de convergence et de transformation de la Guadeloupe signé le 8 Juillet 2019,

Vu l'avis favorable de la commission financière en date du 21 Novembre 2019,

Considérant que la communauté d'agglomération LA RIVIERA DU LEVANT, s'est engagée dans une démarche de transition numérique vers un écosystème numérique Riviera 3.0 comportant divers projets dont l'implantation de bornes Hotspot Wi-Fi Public sur son territoire.

Considérant que la CARL bénéficiera pour le financement du projet d'implantation des bornes d'accès Wi-Fi des apports du FEDER et de la Région Guadeloupe,

Considérant qu'il convient pour l'assemblée délibérante d'approuver le plan de financement prévisionnel afférent au projet d'implantation des bornes d'accès Wi-Fi ;

Entendu le rapport de Mme la Vice-Présidente Lydie SELLIN et après en avoir débattu,

Après en avoir délibéré,

Par 26 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, la majorité requise des suffrages étant atteinte,

DELIBERE

Article 1 :

Approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-après pour la réalisation du projet d'implantation de bornes Wifi sur le territoire de la CARL comme suit :

Co financeurs	Montants prévisionnels	%
FEDER	125 500€	38%
REGION	155 000€	47%
Autofinancement CARL	49 500€	15%
Total	330 000€	100%

Article 2 :

Autorise le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Autorise le Président à signer tout acte relatif à la bonne exécution de cette affaire.

Article 4 :

Monsieur le Président de la CARL et Madame la Comptable Publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le

Et publication ou notification le

Fait et délibéré à Sainte-Anne, le 28 Novembre 2019
Pour extrait certifié conforme

P/o Le Président empêché
LE 1^{ER} VICE-PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT

Christian BAPTISTE

